



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 16 Avril 2020

Nos ref : 023.20 MS/kc

Objet : Manque de matériels de protection, modalités des primes et de la majoration des heures supplémentaires, CA et RTT

Monsieur le ministre des Solidarités et de la Santé,

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, organisation représentative des personnels dans la Fonction Publique Hospitalière, ainsi que des salarié.e.s de ce secteur ont appris hier par voie de presse qu'elles et ils se verront attribuer une prime et une majoration de leurs heures supplémentaires.

Alors que le gouvernement, que vous-même, vous étiez engagés à consulter au préalable sur ces deux points les organisations syndicales, force est de constater que cette promesse n'a pas été tenue, une fois de plus, les intentions affichées ne sont pas suivies d'effets concrets.

Cette attitude de votre part maintient ainsi le dialogue social au point mort. L'absence de réponses à nos multiples courriers ainsi que demandes de réunions audio hebdomadaires avec le ministère des Solidarités et de la Santé depuis la catastrophe sanitaire, dont vous êtes le destinataire, démontre la totale indifférence et la déconsidération que ce gouvernement, et vous-même, avez pour les représentant.e.s des professionnels que nous sommes.

En tant que première organisation syndicale représentative des personnels dans la Fonction Publique Hospitalière, notre Fédération continue, malgré cela, à jouer pleinement son rôle et sa mission auprès des salarié.e.s et agent.e.s en assumant son obligation de porter leurs revendications et leurs demandes.

Nous continuons à vous faire part des manquements intolérables en termes de protection et de sécurité des professionnel.le.s pendant l'exercice de leur travail, et cela, au vu encore des trop nombreuses décisions ou abstentions de mesures qui ont, et contribuent toujours à des contaminations et des décès de personnels. L'absence trop importante de dépistages systématiques de ceux-ci au Covid 19 est un facteur aggravant.

Concernant plus particulièrement la prime et la majoration des heures supplémentaires, nous ne sommes informés de rien sur ces sujets par vos services. Nous reprenons donc des éléments de vos déclarations à la presse « *Une prime exceptionnelle de 1 500 €, exempte de tous les prélèvements fiscal et social, sera versée au personnel soignant qui gère la crise dans les hôpitaux des départements les plus touchés par le Covid-19, ainsi qu'à tout le personnel des services ayant accueilli des patients Covid-19 dans les départements les moins touchés* », a détaillé le Premier ministre. Pour tous les autres personnels des hôpitaux, le Gouvernement prévoit une prime de 500 €. En parallèle, les heures supplémentaires effectuées à l'hôpital pendant la crise seront valorisées "*plus fortement*" qu'elles ne le sont actuellement à hauteur de 50%. Toujours au niveau des primes, le Gouvernement souhaite en verser une également au personnel qui effectue une mission "*décisive*"

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

dans les EHPAD ainsi que dans les services à domicile du secteur médico-social. Toutefois, pas de montant annoncé pour le moment puisque des échanges, comme l'a indiqué Édouard Philippe, vont être engagés avec les collectivités locales, en particulier les départements qui en sont les financeurs, "pour déterminer les conditions de financement de cette prime ».

Beaucoup d'éléments nous interrogent et nous laissent perplexes, tout comme les personnels, suite aux déclarations faites hier par les différents ministres (dont vous) et le Premier ministre.

Au-delà de la déception et de la colère que les professionnels ressentent de ne pas voir s'ouvrir de réelles négociations salariales pour l'ensemble des filières pluridisciplinaire qui composent les établissements de Santé et de l'Action sociale, elles et ils s'interrogent avec nous des modalités de versement de cette prime et majoration des heures supplémentaires qui semblent n'être réservées qu'à une partie de personnel avec des critères, dont les contours restent flous.

La CGT vous rappelle que les équipes de nos établissements ne sont pas uniquement composées de « soignant.e.s », c'est toute une chaîne solidaire humaine multi professionnelle constituée de la filière médicale, paramédicale, logistique, ouvrière et administrative qui contribuent à faire fonctionner les établissements mobilisés face à la pandémie. Nous vous rappelons que l'ensemble des établissements se sont impliqués dans des réorganisations structurelles fortes qui ont impliqué la mobilisation de toutes et tous.

Nous exigeons une information précise et complète écrite de votre part ou de vos services, sur les modalités d'attributions ainsi que les montants de la prime et la majoration des heures supplémentaires : quelles catégories et /ou quelles professions concernées ? quels types et /ou quels établissements et /ou quels services et /ou quels départements concernés ? Quels montants pour qui ?

Nous vous interpellons sur l'organisations et le temps de travail dans les établissements. Suite à l'annonce faite que les personnels dans la Fonction Publique Hospitalière ne se verraient pas imposées des jours de CA et RTT dans la période comme dans les autres versants de la Fonction Publique et dans le secteur privé, nous vous demandons de diffuser une circulaire ou instruction allant dans ce sens, car nous constatons que dans de nombreux établissements cette règle n'est pas respectée. Les directions sans consultation des instances représentatives du personnel les imposent, de manière unilatérale, aux personnels, se reposant sur des références et/ou pratiques locales.

En attendant une réponse à nos demandes et nos interpellations, veuillez monsieur le ministre, recevoir nos salutations syndicales.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale

**Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale**

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr> • e-mail : sg@sante.cgt.fr